

1628 Januar 12., "escritte du Camp de Netré [=Aytré]"

A

SCHREIBEN VOM [GARDELT. IN DER KOMPAGNIE ZURLAUBEN, BEAT THOMAS]  
STOCKER, AN [BARTHELEMY] ROLLAND[?]<sup>1</sup>, PARIS

"Humble salut. J'ay sceu de mon homme nommé f o n t a i n e que vous estes en disposition de nous payer les sept monstres de l'annéé 1626. Dont vous en demandéz les Roolles signéz de feu m.<sup>r</sup> mon Cappitaine [F r a n z Zurlauben] lesquelz sont tous prestes et moy pareillement a vous envoyer un homme ex-préz pour les vous porter pourveu qu'il vous plaise m'asseurer par le moindre mot de vostre main, Vous m'obligeréz entierement veu la grande necessité a laquelle ... [?]<sup>2</sup> de si longtemps comme vous scavéz, M.<sup>r</sup> Rolland m'a confirmé vostre offre et fait escrire celley quj me mande de paris que M.<sup>r</sup> J o s s i e r [Finanzbeamter] l'a assureé qu'il n'a plus rien entre ses mains quj nous appartienne Ains ce sera a vous a nous contenter Comm'aussj vous estes offert de parler à mon homme susnommé Dont vous supplie tres humblement de nous ainsy secourir faisant satisfaction entiere desdictes monstres, Vous nous obligeréz a vous en recognoistre a vostre contentement C'est ce que vous prie de croire quj demeureray apres vous avoyr baise ... les mains. ...

signé Stocker

Et par ce postill...[?]<sup>3</sup> Jl y avoyt ce quj en suit.

M.<sup>r</sup> Je vous supplie m'obliger tunc de tirer[?]<sup>4</sup> cent livres sur le compte que nous avons encores ensemble a M.<sup>r</sup> f r a p p i e r [Messenger in Poitiers] pour payer une partye de la pension du Jeune [Studenten Oswald] Collin [=K o l i n] qu'il a mis chéz un espicier [bzw. zu einem Apotheker in Poitiers, namens Georges R o y e r]<sup>5</sup>.

Le dessus de ladicte l'èttre estoyt a M.<sup>r</sup> Rolland a paris.""Coppie d'une lettre escritte par M.<sup>r</sup> Stocker du Camp et envoyé a Rolland a paris".

1) Angesichts des Umstandes, dass von Rolland im Brieftext in der 3. Person gesprochen wird, ist es fraglich, ob das vorliegende Schreiben wirklich Rolland zum Adressaten hat oder ob dieser bloss als Mittelsmann zwischen Stocker und dem - allerdings unbekanntem - Adressaten fungierte.

2) *à laquelle nous*3) *à par a p p i e r*4) *obliger tunc de tirer*

5) vgl. hiezü AH 23/112